

**MISSION : FONCTIONNEMENT
DE L'ADMINISTRATION
DEPARTEMENTALE
POLITIQUE : GESTION
FINANCIERE**

COMMUNICATION SUR LES EMPRUNTS RÉALISÉS EN 2010

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

L'objet de la présente communication est d'informer l'assemblée départementale des opérations de dette intervenues lors de l'exercice 2010, dans le cadre de la délégation donnée au président du conseil général pour la réalisation d'emprunts nécessaires au programme d'investissement.

L'article 44 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose que « *dans les limites qu'il aura fixées, le conseil général peut déléguer à son président la possibilité de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Le Président informe le conseil des actes pris dans le cadre de cette délégation* ».

Conformément à ces dispositions, vous m'avez donné délégation, par délibération de l'assemblée départementale du 18 décembre 2008 pour procéder à la réalisation des emprunts nécessaires au financement des programmes d'investissement.

L'objet de la présente communication est donc d'informer l'assemblée départementale « *des actes pris dans le cadre de cette délégation* » pendant l'année 2010 et donc de la signature des contrats d'emprunts nécessaires au financement de la section d'investissement, dont le volume hors dette a atteint 254,7 M€.

Bien que le décret n° 2005-601 du 27 mai 2005 exclut les recherches de financement de la procédure des marchés publics, une large consultation a été lancée auprès des établissements bancaires afin de faire jouer la concurrence.

Je vous rappelle que la recherche de financements a porté sur une enveloppe de 150 M€ et s'est effectuée à partir d'un cahier des charges précis.

Au titre de 2010, le volume d'emprunts mobilisé s'est élevé à 103,9 M€ (contre 230 M€ en 2009), réparti de la manière suivante pour chaque établissement :

- Société Générale : 20 M€
- Caisse d'Epargne Côte d'Azur : 32,1 M€
- DEXIA : 5,5 M€
- Crédit Agricole CIB : 20 M€
- Crédit Agricole Provence Côte d'Azur : 20 M€
- Banque commerciale pour le marché de l'entreprise (BCME) : 6,3 M€

Les volumes restant disponibles sur chacune des conventions vont permettre de couvrir une partie des besoins de financements de l'année 2011.

Vous trouverez dans le tableau joint en annexe le détail des contrats mis en place et les types de produits financiers retenus.

En conclusion, je vous propose :

De prendre acte de l'information sur les opérations de dette intervenues au titre de l'exercice 2010, dans le cadre de la délégation donnée au président du conseil général pour procéder à la réalisation d'emprunts, étant précisé que le tableau joint en annexe détaille les contrats mis en place et les types de produits financiers retenus.

Le Président

EMPRUNTS REALISES AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

BANQUE (produit)	Montant	Durée	Type de Taux	Description
CAISSE D'EPARGNE MULTI - INDEX 2009 2009/06	7,1 M€	20 ans	variable	Euribor 12 + 0,76 % 2010/01
	10 M€	20 ans	fixe	3,71% 2010/11
	17,1 M€			
MUTI - INDEX 2010 2010/03		20 ans	fixe	3,23% 2010/12
DEXIA Annu 2009/12	5,5 M€	20 ans	variable	Euribor 3 + 0,90 % 2009/12
CREDIT AGRICOLE / Corporate & Investment Bank CONVENTION LONG TERME MULTI-INDEX 2009 2009/02	20 M€	20 ans	fixe	4,4% - semestriel 2010/08
CREDIT AGRICOLE PROVENCE CÔTE D'AZUR Contrat 2010 2010/06	20 M€	25 ans	fixe	3,07 % pendant 3 ans puis taux alternatif euribor 12M 2010/07
SOCIETE GENERALE PRÊT A TAUX INDEXE EVOLUTION 2009 2009/01	20 M€	20 ans	fixe	3,8975% - trimestriel 2010/09
BCME (Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise)	6,3 M€		variable	Eonia + 0,75 %
Total	103,9 M€			